

SEMAINES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MOBILITE

Concours photo « EN PISTES ! »

Proposez votre vision du jogging et de la randonnée
à travers une photo originale mettant en valeur
la signalétique et/ou le balisage des pistes.

Règlement Formulaire d'inscription

Mairie de Cannes
Direction de l'environnement





REGLEMENT DU CONCOURS et FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ART. 1 – OBJET DU CONCOURS

La Mairie de Cannes organise, dans le cadre des Semaines du Développement Durable et de la Mobilité, un concours de photos sur le thème « **En pistes !** ».

ART. 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant. Ce concours s'adresse à tous les amateurs à partir de 18 ans.

L'inscription au concours est gratuite et ouverte à toute personne à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Les photographies devront mettre en valeur la signalétique et/ou le balisage des pistes de jogging et de randonnées de Cannes. Le cadrage et le côté graphique seront évalués pour désigner 3 lauréats.

ART. 3 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions et dépôts débutent le 13 août 2021 à 8h et s'achèvent le 13 septembre 2021 à 12h.

Chaque participant peut présenter jusqu'à 3 photos maximum. Les photos-montages et les photos « arrangées » ne sont pas acceptées.

Le participant ne peut proposer au concours que des photos qui lui appartiennent et dont il possède tous les droits. Les photos présentées pour le concours engagent la seule responsabilité de leur auteur. A ce titre, elles ne devront pas reprendre un élément appartenant à une photographie, un film, une vidéo ou toute autre création existante et respecteront le droit à l'image.

Le participant est seul responsable des photos exposées et garantit la Mairie de Cannes contre toute action ou recours qui pourrait être intenté par toute personne pour atteindre à son image, à sa vie privée ou tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir.

La Mairie de Cannes se réserve le droit de ne pas diffuser toute photo qui contreviendrait aux principes énoncés ci-dessus ou qu'elle jugerait illicite ou qui ne lui semblerait pas conforme aux exigences requises.

Dans le cadre du concours, les participants autorisent la Mairie de Cannes à utiliser librement les photographies qui lui auront été confiées dans le cadre de ce concours, sur tous types de support et pour une durée illimitée. Tout usage commercial est exclu. Ces utilisations ne pourront donner lieu à aucune rétribution ou versement de droit d'auteur.

En cas de nombre important de participants, la Mairie de Cannes se réserve le droit d'opérer une présélection des photos qui seront exposées et soumises au jury.

ART. 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Télécharger le règlement intérieur avec le formulaire d'inscription sur le site www.cannes.com/concours.

Puis :

- Envoyer la ou les photos par mail à l'adresse forumcannes21@ville-cannes.fr accompagnée(s) du formulaire d'inscription dûment rempli.

L'objet du mail doit être sous la forme suivante : **Concours photo – nom – prénom**

Le corps du mail comprendra **le nom et prénom du candidat, son numéro de téléphone et son adresse mail**



**SEMAINES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MOBILITE
SERVICE ENVIRONNEMENT**

ou bien

- Déposer la ou les photos au format papier A4 ou au format numérique (clé USB) à l'accueil du service Environnement au 74 rue Georges Clemenceau à Cannes (contact au 04 89 82 20 10), accompagnée(s) du formulaire d'inscription dûment rempli. Un récépissé de dépôt sera remis à chaque participant.

ART. 5 – REMISE DES PRIX

Les photos seront exposées dès 10 heures le samedi 18 septembre 2021 au Village de la Marche et du Vélo sur BoccaCabana (à hauteur du rond-point Romano).

Le jury composé de professionnels et d'amateurs se réunira le 18 septembre 2021 à 14 heures pour délibérer.

L'annonce des résultats et la remise des prix aura lieu le 18 septembre 2021 à 15 heures.

La Mairie de Cannes offrira aux trois premiers lauréats un sac réalisé par Résines Esterel, association d'insertion qui recycle les bâches événementielles de la Ville de Cannes sous forme d'articles de maroquinerie.

ART. 6 – RESPONSABILITÉS

La Mairie de Cannes ne pourra pas être tenue responsable de tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure ou d'intempéries, la Mairie de Cannes se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ART. 7 – DROIT À L'IMAGE ET AUX PUBLICATIONS

Les participants reconnaissent, acceptent et autorisent gracieusement que leurs photos, noms et prénoms soient publiés dans la presse, les réseaux sociaux et les sites web des associations partenaires, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

**CE PRÉSENT RÈGLEMENT, DUMENT REMPLI ET SIGNÉ, DEVRA ÊTRE JOINT
LORS DE L'ENVOI DES PHOTOS PAR MAIL OU DU DÉPÔT AU SERVICE ENVIRONNEMENT
Date limite : le 13 septembre 2021 à 12 heures au plus tard**

Nom* : Prénom* :

Téléphone* :

Mail* :

*tous les champs sont obligatoires

Date et signature, précédés de la mention « Lu et approuvé »